



NOUVEAUTÉ!

LA COMMUNICATION un lien simplifié

LES NOUVELLES DES SÉJOURS

L'ARPEJ-Rezé propose cet été à chaque famille ayant un enfant inscrit sur un séjour d'avoir des nouvelles via une application que vous pourrez télécharger sur votre téléphone :

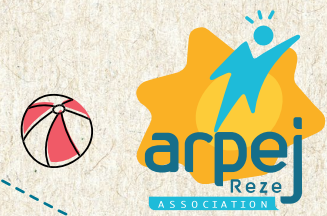


Les équipes d'animation communiquent avec vous en publiant des photos, des textes, un calendrier des activités etc... Attention nous ne demandons pas aux équipes de communiquer avec vous tous les jours et d'un séjour à l'autre la fréquence des messages pourra donc être différente. Vous aurez même la possibilité d'envoyer à vos enfants une petite carte postale virtuelle.

Vous recevrez au moment de la confirmation de votre inscription le lien vers cette application et le code du séjour de votre enfant.

IMPORTANT : L'application ne sera accessible que par un code personnalisé et le contenu est diffusé de manière sécurisée. Ce que vous verrez sera propre au séjour de votre enfant et vous seul.e verrez certains contenus.

En ce qui concerne la confidentialité, l'application a été contrôlée et validée par la CNIL. Les serveurs sont domiciliés en France et cryptés selon les normes en vigueur.



13/15 ANS



LE SÉJOUR Saint-Hilaire-de-Riez (85)

SOLEIL ET BORD DE MER

- DU 24 AU 30 AOÛT -

ÉTÉ 2024



NOS PARTENAIRES POUR VOS LOISIRS



LE DÉPART DU SÉJOUR et l'arrivée



Nous vous attendons le samedi 24 août **dès 8h30** sur la place Odette Robert près de la Médiathèque de Rezé pour un **départ à 9h précises** en car.

L'équipe d'animation du séjour et un responsable de l'ARPEJ-Rezé seront disponibles pour répondre à toutes vos dernières questions.

Nous arriverons le vendredi 30 août **vers 18h** sur la place Odette Robert. Nous vous invitons à reprendre le dossier de votre enfant et le traitement médical auprès de la directrice ou directeur.



L'HÉBERGEMENT

LE VILLAGE AU BORD DE LA MER

Le groupe est hébergé en pension complète, sous toile avec des lits superposés. Il dispose également d'une salle de restauration, d'espaces pour les activités, d'un parc de plusieurs hectares avec un terrain multisports et une piscine.



LES RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont établies en début de séjour et peuvent être modifiées et améliorées par le groupe après concertation et acceptation de l'équipe d'animation.

L'organisation de la **vie collective** est prise en charge par tous les participants (préparation des repas, vaisselle, rangement, courses,...).

L'usage du téléphone portable peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour et il n'est pas conseillé de l'apporter.

Toute attitude agressive ou violente est proscrite afin que chacun puisse être respecté. La mixité est interdite dans les tentes, les douches et autres lieux d'intimité. En cas de non-respect de ces interdits fixés par la loi, l'éviction immédiate du séjour est possible entraînant ainsi un retour à Rezé au frais de la famille.



LES TRAITEMENTS MÉDICAUX

Si votre enfant suit un traitement médical, il est important de transmettre les **ordonnances** et les **médicaments** directement au **directeur.trice** du séjour. Aucun médicament (paracétamol, sirop,...) ni produit (anti-moustiques,...) ne doit être placé dans la valise de votre enfant.

En cas de maladie ou d'hospitalisation, l'association prendra en charge les frais médicaux et vous les rembourserez ensuite.



L'ARGENT DE POCHE ET OBJETS DE VALEUR

Tout est compris dans le coût du séjour, le montant de l'argent de poche que vous souhaitez donner à votre enfant est de votre responsabilité. Les adolescents sont ensuite responsables de leur argent de poche. Ils le gardent dans leurs affaires. Le directeur informera les familles s'il propose un autre mode de gestion. Pour autant, cette démarche n'est pas imposée par l'association et reste une décision du directeur.trice.

En aucun cas, l'association ne saurait se porter responsable pour toute perte ou vol d'argent de poche sur un séjour. Nous préconisons de ne **pas apporter d'objets de valeur** (bijou, téléphone, console et appareil photo).

